



EUROPEAN COURT OF HUMAN RIGHTS
COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

Message de la Présidente O'Leary Réseau des cours supérieures (RCS)

Le Réseau des cours supérieures a été créé par la Cour européenne des droits de l'homme en octobre 2015 afin d'enrichir le dialogue entre la Cour européenne et les systèmes judiciaires nationaux, un tel dialogue étant essentiel au renforcement concret de la subsidiarité. Si les débuts du RCS ont été modestes, basés sur un test conduit en 2015 avec deux cours membres, nous sommes fiers que le nombre total de cours supérieures membres du RCS ait atteint 103, dans 44 États membres du Conseil de l'Europe.

Le RCS est un forum judiciaire unique, où les connaissances sont partagées en continu et à un niveau opérationnel. La Cour européenne explique sa jurisprudence en temps réel, et les juridictions nationales, quant à elles, lui donnent un aperçu de leurs compétences respectives, ce qui nous aide notamment dans nos travaux de nature comparative.

Si le réseau s'est focalisé jusqu'à présent sur des sujets juridiques, les défis judiciaires d'aujourd'hui dépassent le droit matériel. C'est pourquoi le RCS met actuellement en place les systèmes de soutien nécessaires au partage de son vaste *savoir-faire* avec les cours membres du RCS sur les questions de pratique et de procédure. Ces questions sont notamment la gestion documentaire, le traitement efficace des affaires, les stratégies de communication et la gestion des connaissances ainsi que les solutions informatiques en la matière. Bien entendu, le RCS facilitera également le partage du savoir-faire entre les cours membres elles-mêmes.

Compte tenu du succès de nos échanges avec les cours nationales, la Cour a décidé d'élargir le champ d'action du Réseau de manière à accéder à de nouvelles sources de connaissances, de comparaisons et d'inspiration. Ainsi, nous avons ouvert le RCS à d'autres juridictions internationales et sommes fiers d'accueillir la Cour de justice de l'Union européenne et la Cour interaméricaine des droits de l'homme dans les échanges du Réseau en tant que cours observatrices. La conception initiale du RCS a en fait évolué pour devenir une plate-forme d'échanges à multiples facettes entre notre Cour, les cours nationales membres et les cours internationales observatrices, où chacune d'elles peut acquérir une connaissance approfondie des normes internationales relatives aux droits de l'homme et des pratiques et procédures en la matière.

Notre Cour est honorée de la foi et de la confiance que lui accordent les cours membres et observatrices du RCS et je suis personnellement ravie d'apporter mon soutien continu, en ma qualité de Présidente, aux travaux du Réseau des cours supérieures.